

Observations sur la légalisation du cannabis 2021-2022 : principaux constats pour la santé publique

Points clés

- La recherche montre les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de la *Loi sur le cannabis*; il reste toutefois certains domaines à étudier davantage dans un contexte postpandémique, puisque le marché continue d'évoluer et de se stabiliser.
- Il faut surveiller les possibles implications en termes de santé publique :
 - La montée du vapotage de cannabis, en particulier chez les jeunes et les jeunes adultes;
 - La demande grandissante pour le cannabis comestible et les extraits;
 - La hausse des visites à l'urgence et des admissions dans une unité de soins intensifs liées au cannabis depuis la légalisation.
- Le rapport *Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022* présente quelques grands constats qui pourraient guider les futures orientations de la recherche, de l'élaboration de politiques et de la santé publique en matière de cannabis.

Contexte

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (2022) a publié le rapport *Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022* pour faire le point sur la mise en œuvre de la légalisation du cannabis au Canada. Le rapport synthétise les répercussions en fonction des objectifs de la loi et se veut une ressource pour les chercheurs, les analystes et les membres intéressés du public. Ce résumé thématique présente les grands constats du rapport principal en lien avec la santé publique et les autres secteurs qui travaillent à améliorer la santé et le bien-être des personnes vivant au Canada.

Examen législatif de la *Loi sur le cannabis*

En vertu de la *Loi sur le cannabis*, le ministre de la Santé est tenu d'en examiner les effets et l'administration trois ans après son entrée en vigueur. L'examen est en cours et portera sur les répercussions de la loi sur la santé publique, la santé mentale, la santé et les habitudes de consommation des jeunes, les peuples et communautés autochtones, ainsi que la culture à domicile.

Les répercussions de la légalisation sont difficiles à analyser : en effet, il n'est pas facile de déterminer si les effets observés après mars 2020 sont attribuables à la légalisation de 2018 ou à la pandémie de COVID-19. Il est essentiel d'assurer une surveillance étroite de la santé publique, de la sécurité publique et des répercussions sociales générales pour limiter les méfaits et maximiser les bienfaits de la légalisation.



Principaux constats en lien avec la santé publique

- Malgré une certaine fluctuation d'un mois à l'autre, le marché légal de la vente au détail de cannabis continue de croître et est encore loin de la stabilité, surtout à cause des retombées de la pandémie.
- Dans l'ensemble, le pourcentage de personnes au Canada ayant déclaré avoir consommé du cannabis a diminué de 2020 à 2021. Toutefois, plus de jeunes que d'adultes qui consomment ont dit avoir changé leurs habitudes pendant la pandémie de COVID-19.
- Le cannabis séché reste le produit le plus populaire, et le cannabis comestible est celui qui connaît la hausse la plus rapide en matière d'unités vendues, suivi de près par les extraits.
- Le vapotage de cannabis a augmenté, surtout chez les jeunes et les jeunes adultes. Une consultation récente de Santé Canada sur les changements réglementaires visant à limiter l'utilisation d'arômes dans les extraits de cannabis pourrait permettre de réduire l'attrait du vapotage, particulièrement chez les jeunes.
- La recherche montre que les visites à l'urgence et les admissions dans une unité de soins intensifs liées au cannabis ont augmenté depuis la légalisation; dans certains cas, il s'agit d'enfants (moins de 18 ans). Selon des données plus récentes, les visites à l'urgence et les hospitalisations chez les enfants ont considérablement augmenté à la suite de l'introduction du cannabis comestible sur le marché légal. Ces constats soulignent l'importance de la sensibilisation continue du public sur les risques potentiels pour la santé et l'entreposage sécuritaire des produits.
- Dans l'ensemble, la conduite autodéclarée après usage de cannabis est restée la même avec la légalisation et durant la pandémie. Cependant, aucune enquête routière n'a été menée dans les provinces ou les territoires depuis la légalisation du cannabis, ce qui limite les comparaisons avec des données d'avant la légalisation.

Référence

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. [Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022](#), Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2022.

